

SEANCE DU 25 JUIN 2018 : DELIBERATION N°71

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL/CB/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 JUIN 2018

L'an deux mille DIX-HUIT, le VINGT CINQ JUIN à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.-Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Bernadette MORIAME à Marie-Charles LALY

Christian DEMUYNCK à Nicolas LEBLANC (pour les questions n° 11 à 24)

Corine DEMOUSTIER à Frédéric LEFEBVRE

Denis DEJARDIN à Jean-Pierre COULON

Sophie CORDIER à Michèle GRAS

EXCUSES :

Jean-Yves HERBEUVAL

Christophe DI POMPEO

ABSENTS :

Xavier DUBOIS

Louis-Armand DE BEJARRY

Abdelhakim NEZZARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric LEFEBVRE

Objet n°11 : Camping - Résultats de clôture 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :

- L'article L2311-5 relatif à la production de la délibération prise à l'appui de la décision budgétaire,
- L'article R2311-11 relatif au report du besoin ou de l'excédent de financement de la section d'investissement, du résultat de la section de fonctionnement au budget de l'exercice suivant,

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.4 applicables aux services publics industriels et commerciaux,

Vu la délibération n°156 du 12 décembre 2017 relative à la suppression du service public local à caractère facultatif « Camping du Clair de Lune »,

Vu la délibération n° 69 du 25 juin 2018, Camping - Compte de gestion 2017,

Vu la délibération n° 70 du 25 juin 2018, Camping - Compte administratif 2017,

Considérant que le Conseil Municipal a approuvé le Compte de gestion 2017 et le Compte administratif 2017,

Que le résultat au 31 décembre 2017 vient d'être déterminé précédemment à savoir :

EN INVESTISSEMENT :

Résultat de clôture au 31/12/2016	- 427,89 €
Résultat de l'exercice 2017	427,89 €
Résultat de clôture au 31/12/2017	0,00 €

EN FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2017	0,00 €
-----------------------------------	--------

Considérant que le service public local à caractère facultatif « Camping du Clair de Lune » a été supprimé par délibération du 12 décembre 2017, et que son budget a été clôturé au 31/12/2017,

Considérant que par conséquent le budget annexe « camping » doit être clôturé et les résultats repris,

Considérant que les résultats de clôture étant à 0,00 € dans les deux sections, il n'y a pas lieu de procéder à d'affectation de résultat,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- procède à la clôture du budget annexe « camping ».
- accepte les résultats de clôture, qui se montent à 0,00 € en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

- 
Arnaud DECAGNY

